

Bulletin officiel n° 16 du 21 avril 2011

Sommaire

Organisation générale

Programme d'activité

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
note de service n° 2011-049 du 21-3-2011 (NOR : MENP1107906N)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Calendrier de la session 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion

note de service n° 2011-050 du 24-3-2011 (NOR : MENE1108036N)

Baccalauréat général

Épreuve anticipée d'enseignement scientifique en série économique et sociale et en série littéraire

note de service n° 2011-039 du 24-3-2011 (NOR : MENE1105935N)

Programmes

Programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013

note de service n° 2011-055 du 29-3-2011 (NOR : MENE1108039N)

Diplôme de compétence en langue

Droits d'inscription à l'examen

arrêté du 25-2-2011 - J.O. du 22-3-2011 (NOR : MENF1105797A)

Personnels

Concours externes de l'agrégation du second degré

Programmes d'italien et de mathématiques - session 2012

note de service n° 2011-054 du 29-3-2011 (NOR : MENH1107587N)

Mouvement

Détachements sur des emplois d'IA-IPR

note de service n° 2011-053 du 25-3-2011 (NOR : MEND1107524N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au Conseil supérieur de l'Éducation

arrêté du 22-3-2011 (NOR : MENJ1100149A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté

arrêté du 25-3-2011 (NOR : MEND1100147A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'école régionale du premier degré

arrêté du 25-3-2011 (NOR : MEND1100148A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire
arrêté du 4-4-2011 (NOR : MEND1100169A)

Informations générales

Appel à candidatures

Inspecteur de l'Éducation nationale en Principauté d'Andorre
avis du 18-4-2011 (NOR : MENE1100176V)

Organisation générale

Programme d'activité

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

NOR : MENP1107906N

note de service n° 2011-049 du 21-3-2011

MEN - DEPP

Texte adressé au doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; au secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; aux directrices et directeurs généraux et directrices et directeurs de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative ; au chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; au chef du service des technologies et des systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Avant-propos

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les principales orientations du programme de travail de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour l'année 2011. Ce programme a fait l'objet d'une validation par le ministre le 22 décembre 2010. À la suite de cet avant-propos, vous trouverez :

- un recensement des principales activités récurrentes internationales et nationales, conduites au titre de son statut de service statistique ministériel ;
- un ensemble d'activités qui correspondent à un effort de priorisation d'études et de recherche en fonction des nécessités requises pour contribuer à l'accompagnement des réformes en cours au sein du système éducatif et de la politique engagée par le ministre plus largement ;
- un ensemble d'activités collaboratives portées par la DEPP, que ce soit en interne au ministère à des fins d'assistance à maîtrise d'ouvrage des autres directions de gestion, ou en partenariat avec d'autres opérateurs dépendant des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- la présentation de quelques projets collectifs et mobilisateurs au sein de la direction qui relèvent soit de l'actualisation de productions non récurrentes (de type « portraits statistiques académiques »), soit du rôle attendu de la direction au sein du ministère (animation du réseau SSA, espace web des statistiques, indicateurs synthétiques pour le dialogue stratégique entre l'administration centrale et les académies).

Vous trouverez également dans une dernière partie de ce texte un prévisionnel des productions de la direction, que cela relève des supports « Notes d'information » ou « Dossiers » de la DEPP ou, plus largement, d'autres projets éditoriaux envisagés en 2011.

Introduction et orientations générales

Le programme d'activité 2011 de la DEPP est construit en appréciant l'incidence de trois objectifs :

- assurer une continuité d'activité liée aux orientations majeures et récurrentes de la direction ;
- bien prendre en compte les attentes liées à la mise en œuvre des réformes en cours du système éducatif ;
- conforter le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DEPP envers les autres directions de gestion du ministère.

En tant que service statistique ministériel (SSM), la DEPP inscrit ses activités dans le cadre du « Code de bonnes pratiques de la statistique européenne » et maintient un lien fonctionnel privilégié avec la nouvelle composante SSM de l'enseignement supérieur (sous-direction SIES).

En tant que producteur d'études, la DEPP doit concilier les deux éléments suivants :

- l'expertise et le savoir-faire de cette direction est le résultat d'une accumulation qui requiert du temps et du recul sur la matière observée (le système éducatif) ;
- la réactivité de très court terme aux « commandes » émanant du ministre, des autres directions et des services académiques.

Les activités récurrentes

L'activité de la DEPP s'inscrit tout d'abord dans une continuité de production intrinsèque aux études statistiques qui recouvre trois volets principaux :

Promouvoir la représentation internationale de la France dans le champ de l'éducation (productions statistiques et évaluations)

- assurer la fonction de correspondant français pour la production statistique sur l'éducation émanant des obligations internationales (OCDE -Pisa, Eurostat, IEA -PIRLS) ;
- assurer une présence internationale dans les instances de réflexion et de définition des statistiques sur l'éducation (correspondant de travail Eurydice, groupe de travail « indicateurs » de l'Union européenne, représentation au sein du Ceri/OCDE, représentation au sein de la Confemen, de l'Unesco, de la Banque mondiale et participation aux travaux du Pasec (programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen) ;
- poursuivre le programme de travail conjoint entre les ministères français et chinois dans le cadre du programme de travail du troisième comité mixte franco-chinois de l'éducation (échanges bilatéraux en 2011 pour la préparation de la deuxième session des « Rencontres internationales de l'évaluation » programmées en 2012).

Assurer les productions fondamentales de la direction pour le ministre

- « L'État de l'École », édition 2011 ;
- « Repères et références statistiques » (RERS), édition 2011 ;
- les « Chiffres-clés 2011 » ;
- « Filles et garçons 2011 » ;
- le « Compte de l'éducation » (2010) ;
- les « Notes d'information », reprises annuelles des caractéristiques de base du fonctionnement du ministère (cf. infra).

Contribuer à une activité de support pour le fonctionnement de l'administration centrale et des services académiques

- valider les constats de rentrée (public et privé, premier et second degré) ;
- assurer les prévisions nationales d'effectifs d'élèves ;
- améliorer la qualité des bases élèves (contrôle de la Base élève premier degré [BE1D], rénovation de la Base élève académique [BEA] du second degré) ;
- fournir un service de suivi, de maintenance et de contrôle de la cohérence des nomenclatures usitées au sein du ministère (assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du SSID dont Sirhen et Chorus) ;
- assurer la qualité et la maintenance de la base centrale des établissements (BCE) et de la base centrale de pilotage (BCP) ;
- outiller le dialogue de gestion et alimenter les indicateurs de la Lof (les Pap et Rap) : application Mélusine ;
- poursuivre le développement des indicateurs synthétiques de performance académique pour un pilotage stratégique des académies ;
- développer les analyses territoriales (typologies d'académies, mobilisation des systèmes d'information géographique (SIG), géolocalisation des élèves).

Un affichage renforcé sur l'accompagnement des transformations en cours du système éducatif

En complément des précédentes activités récurrentes, la DEPP affiche des priorités permettant de fournir des éléments de réflexion pertinents pour le pilotage du système éducatif à ses différents niveaux (centraux comme académiques). Quatre axes prioritaires ont été retenus et présentés ci-après sous la forme de listes d'opérations à mener. Ces axes prioritaires sont développés en étroite collaboration avec les directions générales du ministère, tout particulièrement avec la DGESCO, et donnent lieu à des partenariats spécifiques, comités de pilotages ou groupes de travail ad hoc.

L'analyse des parcours scolaires et des trajectoires des jeunes et des adultes en formation

L'analyse des parcours scolaires est un marqueur, une voie de passage obligée si on veut comprendre la portée des réformes actuelles et passées dans le secondaire (réforme de la voie professionnelle, réforme de la voie générale et technologique). L'analyse des flux des élèves et des évolutions dans les processus d'orientation sont des paramètres importants pour mesurer l'impact de ces réformes.

La DEPP dispose au moins de deux types d'outil utiles à cet effet : les panels de la DEPP (exploitation du panel 2007-sixième, lancement du panel 2011 du premier degré-CP) d'une part, les fichiers administratifs qui seront appariés de façon cryptée (application FAERE) pour construire des trajectoires, d'autre part.

Cet axe sera en 2011 constitué par la série d'activités suivante :

- consolider la compréhension des parcours entre voie scolaire et voie de l'apprentissage par l'enrichissement de la base Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis) et l'appariement avec les données sur les élèves ;
- systématiser l'enquête d'insertion Iva-Ipa en 2011 (annualisation tous champs pour l'ensemble des académies) ;
- assurer le support juridique d'un identifiant national élève (INE) au périmètre de l'ensemble des acteurs français de formation initiale ;
- poursuivre la mise en place de bases de données individualisées pour les individus en formation continue et en VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- valoriser les panels d'élèves (usage renforcé du panel 2007 et réalisation du panel premier degré 2011) ;
- contribuer à la réalisation et à la mise en œuvre du système interministériel d'échanges d'information (plate-forme de suivi et d'appui pour les jeunes sortis prématurément du système de formation initiale) par la mise en place d'un portail de remontées de données issues de la voie de l'apprentissage (portail Inca) ;
- participer à l'enquête IVQ (information et vie quotidienne) de l'Insee ; suivre la préparation de l'enquête PIAAC.

L'évaluation des acquis des élèves

Parallèlement au suivi quantitatif de réussite aux examens réalisé par la DEPP (que ce soit en taux de réussite ou en taux d'accès), il est nécessaire pour le ministre de pouvoir disposer d'une évaluation objective des compétences acquises au cours de la scolarité.

Dans ce domaine, en relation avec la DGESCO, la DEPP a le souci de concevoir une architecture cohérente et scientifiquement rigoureuse. Cette architecture est déclinée selon un ensemble de dispositifs complémentaires permettant la mesure du niveau d'acquisitions des élèves, mais toutefois volontairement limité pour éviter d'être trop contraignant auprès des acteurs directement impliqués (élèves, enseignants, corps d'inspection, établissements d'enseignement).

Cette architecture se qualifie selon les quatre niveaux suivants :

- Comparaisons internationales

Les évaluations internationales (dont Pisa, qui mesure l'usage des compétences acquises par les élèves en situations « authentiques ») rappellent la nécessité de disposer de mesures robustes des compétences des élèves. Disposer de mesures robustes implique des innovations en la matière pour dépasser le caractère déclaratif des enseignants (tels que délivrés par les livrets personnels de compétences) pour aller chercher une mesure concrète et objectivée des connaissances et des compétences du socle commun.

Sous ce chapitre sont mises en avant les activités suivantes, à engager en 2011 :

- . travailler sur le volet international de l'évaluation des acquis des élèves ;
- . réalisation de PIRLS 2011 ;
- . préparation des enquêtes Pisa 2012 et IVQ 2013 ;
- . réalisation et exploitation de l'enquête « SurveyLang » ;

- Mesures des compétences de base des élèves :

- . réitérer l'évaluation des compétences de base (français-mathématiques) des élèves en fin de CM2 et en fin de troisième, ainsi que les modalités actuelles d'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences par échantillonnage permettant de renseigner les indicateurs du plan annuel de performance (BOP 141) ;
- . poursuivre l'édification de l'évaluation nationale exhaustive CE1 et CM2 (assurer la conception des tests et la comparabilité des résultats) ;
- . outiller l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences par une évaluation expérimentale objective du socle, sur échantillon en fin de palier 3 ;
- . mettre en œuvre le suivi et l'évaluation du livret expérimental de compétences ;
- . contribuer à la mise en œuvre du livret personnel de compétences (gestion de la remontée des résultats et traitements statistiques de ces remontées).

- Mesures longitudinales :

- . renforcer la visibilité du dispositif Cedre des évaluations-bilans de fin de cycle (CM2 et troisième) pour permettre une analyse longitudinale des évaluations disciplinaires ;
- . poursuite de l'évaluation de l'expérimentation EIST (Enseignement intégré de science et de technologie) ;
- . procéder à l'évaluation spécifique du panel 2007 d'élèves du secondaire qui sera passée en 2011 (fin de troisième) ;
- . mettre en place un nouveau panel premier degré (panel 2011).

- Suivi et évaluation d'expérimentations :

- . poursuite des expérimentations lancées ou accompagnées par la DEPP dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme (Pacem - expérimentations liant évaluation, pratiques d'enseignement et formation des enseignants dans le premier degré et le collège - volet apprentissage des mathématiques), Parler, coup de pouce CLE, internats d'excellence) ;
- . suivre le panel d'élèves bénéficiant de la mise en œuvre du livret de compétences expérimental de compétences scolaires dans le cadre du Fej (maîtrise d'ouvrage de l'évaluation des expérimentations et constitution d'un panel d'usagers de celles-ci) ;
- . exploiter le module expérimental de numératie mis en place dans le cadre de la refonte de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD).

Un investissement d'études renforcé vers la population des enseignants

En lien avec la DGRH, la DEPP entend renforcer un certain nombre d'études relatives à l'analyse de la fonction enseignante. Même si la production du Bilan social national offre une série de données quantitatives qui reflètent de façon riche les caractéristiques de cette population des enseignants et de son évolution, il est utile d'investir des problématiques comme la formation continue des enseignants, le début de carrière dans le nouveau contexte de mastérisation, de l'implication des enseignants dans la personnalisation de l'accompagnement éducatif des élèves, etc. Cet axe de travail sera tout particulièrement concrétisé en 2011 par :

- l'élaboration du Bilan social académique et du Bilan social national ;
- les projections et prévisions de la population des enseignants (recrutements, départs à la retraite) ;
- la mise en regard de la performance scolaire et des équipes éducatives à des fins d'études sur la population du second degré (croisement des fichiers élèves et des fichiers enseignants) ;
- l'étude du lien heures de travail - heures supplémentaires des enseignants au niveau individuel ;
- l'étude auprès de la population des CPE et des chefs d'établissement dans le cadre de la convention-cadre signée avec la MGEN.

Pilotage des établissements et conditions de vie scolaire

Le pilotage des établissements et les conditions de vie scolaires sont deux thématiques pour lesquelles la DEPP dispose d'instruments qui sont reconnus et mobilisés (exemple des indicateurs de valeur ajoutée des lycées [Ival]). Pour autant, l'accompagnement des établissements est l'un des sujets sur lequel la DEPP cherche à renforcer son activité, que ce soit par la mobilisation du réseau des services statistiques académiques ou à travers le déploiement d'outils spécifiques.

En 2011, cet investissement doit se concrétiser par :

- le déploiement de l'applicatif APAE (aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements) ;
- le développement d'indicateurs de valeur ajoutée des collèges (Ivac) selon le modèle des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (Ipes et Ival) ;
- le déploiement de l'enquête Sivis selon une représentativité départementale ;
- la réalisation de l'enquête nationale de victimation (à passer en mars 2011) ;
- le développement d'outils de suivi du dispositif expérimental Clair, notamment par la poursuite de la systématisation de la géolocalisation des élèves à des fins d'analyses territoriales ;
- l'analyse des conditions de vie scolaire (santé scolaire, relations aux parents, bien-être à l'école) ;
- un investissement-bilan de trente ans d'éducation prioritaire.

Activités collaboratives engagées par la DEPP

Aux activités récurrentes et aux activités prioritaires précédentes s'ajoutent des actions complémentaires sous la forme de travaux en interface avec d'autres partenaires, d'un appui auprès des autres directions du ministère sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo) assurée par la DEPP, et d'une fonction d'animation dans les académies.

Le renforcement de travaux d'études en interface avec d'autres partenaires

S'agissant des travaux complémentaires, ceux-ci peuvent être portés en interne à la direction ou faire l'objet d'un renforcement de la fonction études par le lancement d'appels d'offre thématiques et par le développement de collaborations spécifiques avec certains opérateurs dépendant du ministère (convention-cadre de collaboration avec le CIEP, conventions d'études avec le Cereq, collaboration avec le CNDP, collaboration avec le CEE, collaborations avec l'Insee) ou autres unités de recherche. Il faut rappeler également qu'un ensemble d'investissements d'études engagées en 2009 sur la mesure des effets de l'assouplissement de la carte scolaire se poursuit et se conclura en 2011. En première analyse, les travaux d'études complémentaires à engager en 2011 pourraient porter sur les thèmes suivants :

- les enjeux de l'accompagnement personnalisé des élèves ;
- la consolidation des tests pratiqués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD) avec le ministère de la Défense (DSN) ;
- l'analyse comparative européenne des transformations de l'enseignement professionnel ;
- l'analyse comparative des pratiques de formation continue des enseignants ;
- l'évolution des relations parents-professeurs ;
- l'innovation dans l'éducation (comparaisons internationales, innovation en éducation prioritaire, innovation et bien-être des élèves, innovation et technologies de l'information et de la communication).

Consolider la fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo) pour les autres directions opérationnelles

S'agissant du renforcement des liens avec les autres directions sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il faut recenser :

- DGESCO :

- . le suivi des protocoles d'évaluation des acquis des élèves CE1-CM2 ;
- . l'accompagnement des expérimentations « livrets de compétences » ;
- . le soutien à l'élaboration du suivi de la rénovation de la voie professionnelle ;
- . l'évaluation de l'éducation prioritaire ;
- . la mise en place de groupes thématiques de collaborations ;
- . l'accompagnement dans l'utilisation de l'outil « Orquestra » pour les enquêtes.

La multiplicité des possibilités de collaboration avec la DGESCO fait l'objet d'un programme prévisionnel d'activité recensant de façon plus détaillée l'ensemble des collaborations à engager dans l'année 2011.

- DGRH :

- . Amo en matière de décisionnel Sirhen (suivi des applications DGRH-C « Définition d'indicateurs opérationnels et création de requêtes paramétrables » et Mifor « Exploitation des données issues de la formation ») ;
- . la réalisation et l'exploitation de l'enquête baromètre médiateur (selon de nouvelles modalités) ;
- . une réflexion sur le thème de l'appréhension du bien-être au travail des enseignants ;
- . le développement d'un système d'information géographique lié à la géolocalisation des enseignants.

La spécificité de certaines thématiques induit un suivi régulier (groupe de travail conjoint) pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations.

- DAF :

- . Amo en matière de déploiement de Sirhen (suivi des applications DAF-C2 « Préviation de masse salariale », DAF-C3 « Suivi de la consommation des moyens » et DAF-D « Tableau de suivi des moyens du second degré privé ») ;

- . enquête sur le parcours des enseignants dans le secteur privé pour les professeurs des écoles et les professeurs certifiés ;
- . mesure de la masse salariale des établissements d'enseignement.

- DREIC :

Une mention particulière est à porter pour les collaborations engagées avec la DREIC qui relèvent moins d'Amo que de projets de partenariats. Il faut tout particulièrement souligner la continuité des collaborations bilatérales avec la Chine (dans le cadre de la commission mixte franco-chinoise pour l'éducation) qui nous amène à faire valoir l'excellence de l'expertise française en matière d'évaluation des acquis des élèves sous la forme de coopérations thématiques en 2011 et de la deuxième session des « Rencontres internationales de l'évaluation », coprésidées par la France et la Chine, qui se tiendraient à Paris en octobre 2012.

En outre, la DEPP est impliquée dans la mise œuvre du « Schéma stratégique de l'information décisionnelle » (SSID).

À ce titre, elle suit et développe des actions pour le compte des autres directions et des académies comme par exemple :

- le rôle et l'usage des indicateurs dans le pilotage opérationnel et le pilotage stratégique ;
- la cartographie des Sid ;
- la documentation des indicateurs ;
- la rubrique « Statistiques en ligne ».

À la demande du secrétariat général, la DEPP agit également dans le cadre de ce SSID en tant qu'assistance aux maîtrises d'ouvrage en matière de nomenclature et d'accompagnement méthodologique sur des projets liés à l'information décisionnelle (aide statistique à la formulation de besoins, accompagnement à l'analyse de résultats, complémentarités des besoins entre structures).

Ainsi, l'ensemble de ces investissements et l'expertise de la DEPP au bénéfice des autres directions de gestion (Amo), ainsi que l'utilisation de ses travaux évaluatifs sous des formes collectives et coordonnées, contribuent à les rendre plus visibles et plus appropriables au sein du ministère. Cette fonction est à rapprocher de la démarche de modernisation de la DEPP qui devrait rendre systématiquement plus visibles ses protocoles de collaboration (sous la forme de certification de qualité de services) avec les autres directions pour cette fonction d'Amo. Il faut ajouter ici que cette démarche de modernisation d'ores et déjà engagée permet le repérage d'un décompte analytique des temps des agents qui répond très efficacement aux exigences attendues de la Lof.

Une fonction d'animation dans les académies

La DEPP intervient également pour :

- renforcer l'animation du réseau des Services statistiques académiques (SSA) en contribuant à l'animation thématique et méthodologique du réseau, et en constituant un espace numérique partagé de données et de kits de méthodes d'enquêtes et de traitements de bases de données ;
- établir des portraits synthétiques de caractéristiques des académies.

Production attendue et livrables envisagés pour l'exercice

Une dernière partie du programme d'activité 2011 de la DEPP est consacrée au recensement prévisionnel de production de la direction. Celui-ci rassemble deux catégories principales :

- les productions régulières de la direction, sous la forme de « Notes d'information » récurrentes ou de projets éditoriaux majeurs de la direction (« L'État de l'École », « Repères et références statistiques », etc.) ;
- les productions occasionnelles (« Notes d'information thématiques », dossiers thématiques).

Ce prévisionnel reste à ce stade indicatif et est susceptible d'ajustements dans le courant de l'exercice annuel.

Les productions régulières de la direction**Projets éditoriaux majeurs**

- « Géographie de l'École » ;
- « L'État de l'École », édition 2011 ;
- « Repères et références statistiques » (RERS), édition 2011 ;
- « L'Éducation nationale en chiffres » ;
- « Filles et garçons, sur le chemin de l'égalité » ;
- « Bilan social national » (en 2011, sont prévues deux publications : 2009-2010 et 2010-2011).

Productions régulières de « Notes d'Information »

- Les apprentis en 2011.
- La formation continue dans l'enseignement supérieur, résultats 2009.
- La VAE dans l'enseignement secondaire professionnel en 2010.
- La VAE dans l'enseignement supérieur, résultats 2010.
- Les concours de recrutement dans le second degré, session 2010 (comparaison public et privé).
- Les concours de recrutement dans le premier degré, session 2010.
- Les concours de recrutement des personnels non enseignants, session 2010.
- Les comptes financiers des EPLE (2009-1998).
- Les coûts moyens en 2009.
- Les moyens des EPLE (Etic, Epi, Cofi).

- Le compte de l'éducation 2010.
- Constat des effectifs dans le premier degré.
- Constat des effectifs dans le second degré.
- Les prévisions dans le premier et le second degré.
- Résultats au diplôme national du brevet à la session 2010.
- Résultats définitifs au baccalauréat de la session 2010.
- Résultats provisoires au baccalauréat de la session 2011.
- Les évaluations en lecture dans le cadre de la JDC (ex-JAPD) année 2010.
- Absentéisme 2008-2009 et 2009-2010.
- Victimation.
- SIVIS 2010-2011.

Contributions à des publications d'autres ministères

- « France portrait social » (Insee) ;
- « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche » ;
- « Regards sur l'éducation ».

Productions « occasionnelles » pour 2011**Notes d'information thématiques**

- Le recensement 2006 ou 2007.
- Les concours de recrutement dans le second degré, rétrospective 2001-2010.
- Les congés maladie des enseignants des premier et second degrés.
- Les enseignants face aux élèves, comparaison public et privé (année 2009-2010).
- La perception des conditions de travail des enseignants du second degré public.
- La perception des conditions de travail des chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation dans le second degré public.
- Les intentions de départ à la retraite des enseignants.
- Les mobilités géographiques des enseignants.
- Les maintiens dans le premier degré.
- La scolarisation des enfants et adolescents handicapés.
- La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones.
- L'attente des familles sur les collèges.
- Maîtrise de la langue en fin d'école.
- Difficultés de lecture à l'entrée en sixième.
- Compétences en anglais en fin d'école.
- Compétences en allemand en fin d'école.
- Compétences en anglais en fin de collège.
- Compétences en espagnol en fin de collège.
- Compétences en allemand en fin de collège.
- Pisa : lecture sur support électronique.
- L'expérimentation d'un enseignement intégré de science et de technologie (EIST).
- Le dispositif d'accompagnement éducatif.
- Le suivi des élèves en dispositifs-relais - années 2008-2011.
- Cours le matin, sport l'après-midi : effet de l'expérimentation sur la santé et l'hygiène de vie des élèves.
- Cours le matin, sport l'après-midi : effet de l'expérimentation sur les relations des élèves avec leurs parents.

Numéros de la revue Éducation et Formations

- Un numéro sur l'international.
- Un numéro hors thème.

Collection CNDP DEPP

- Évaluation - Histoire-géographie-éducation civique en fin d'école.
- Évaluation - Histoire-géographie-éducation civique en fin de collège.
- Évaluation - Sciences en fin d'école.
- Évaluation - Sciences en fin de collège.
- Évaluation - Mathématiques en fin d'école.
- Évaluation - Mathématiques en fin de collège.

Dossiers

- Enquête auprès des CPE et des chefs d'établissement.
- Les comptes de l'éducation 1999-2009 (résultats et méthodes).
- Quelle évolution de 2001 à 2006 des compétences en lecture des élèves de CM1 ? - Une analyse de l'enquête PILRS.
- La culture scientifique des jeunes de 15 ans - Une analyse de l'enquête Pisa 2009.
- Compétences en histoire-géographie-éducation civique en fin d'école.
- Compétences en sciences en fin d'école.
- Compétences en sciences en fin de collège.

- Que pouvons-nous dire des compétences en mathématiques des élèves en fin d'école ?
- Les compétences des élèves en mathématiques en fin d'école.
- Les compétences des élèves en mathématiques en fin de collège.
- L'expérimentation d'un enseignement intégré de science et de technologie (EIST).
- L'image et les pratiques d'enseignement en mathématiques à l'école obligatoire - premier degré.
- L'image et les pratiques d'enseignement en mathématiques à l'école obligatoire - second degré.
- Les pratiques enseignantes en dispositifs-relais.
- Les missions des professeurs supplémentaires dans les réseaux « ambition réussite » - Enquête 2009-2010.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
Michel Quéré

Enseignements primaire et secondaire**Baccalauréats général et technologique****Calendrier de la session 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion**

NOR : MENE1108036N

note de service n° 2011-050 du 24-3-2011

MEN - DGESCO MPE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile de France

I - Épreuves du baccalauréat général

Les épreuves écrites obligatoires de la session normale 2011 du baccalauréat général se dérouleront dans les académies citées en objet aux dates et horaires fixés en annexe I en ce qui concerne la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique et en annexe II pour ce qui est de La Réunion.

Les épreuves écrites anticipées de français et de français et littérature, d'une part, d'enseignement scientifique, d'autre part, qu'elles soient subies au titre de la session normale 2011 ou par anticipation au titre de la session 2012, auront lieu respectivement :

- le mercredi 15 juin 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- les lundi 20 et mercredi 22 juin 2011 dans l'académie de La Réunion.

De même, l'épreuve écrite anticipée de mathématiques-informatique se déroulera :

- le jeudi 16 juin 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- le vendredi 17 juin 2011 dans l'académie de La Réunion.

Le détail des horaires de l'ensemble des épreuves écrites anticipées est défini en annexes I et II.

Les enseignants chargés des corrections des épreuves de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites, dès la remise de leur lot de copies à corriger.

Chaque recteur arrêtera pour son académie les dates des épreuves orales obligatoires et celles des épreuves facultatives.

II - Épreuves du baccalauréat technologique

Les épreuves écrites obligatoires de la session normale 2011 du baccalauréat technologique se dérouleront dans les académies citées en objet aux dates suivantes :

- les 14, 15, 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- les 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2011 dans l'académie de La Réunion.

Elles auront lieu dans l'ordre et selon les horaires que les recteurs fixeront.

L'épreuve écrite de français, qu'elle soit subie au titre de la session 2011 ou par anticipation au titre de la session 2012, aura lieu :

- le mercredi 15 juin 2011 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- le lundi 20 juin 2011 dans l'académie de La Réunion.

Chaque recteur décidera pour son académie des dates des épreuves orales et pratiques obligatoires ainsi que de celles des épreuves facultatives.

III - Communication des résultats du premier groupe d'épreuves et fin de la session normale

Chaque recteur arrêtera, pour son académie, les dates de communication des résultats du premier groupe d'épreuves et de fin de la session normale pour les baccalauréats général et technologique.

IV - Session de remplacement

Les épreuves de la session de remplacement du baccalauréat général et du baccalauréat technologique se dérouleront dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion aux dates fixées pour la métropole par la [note de service n° 2010-228 du 20 décembre 2010](#), publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative n° 47 du 23 décembre 2010.

V - Candidats présentant un handicap

La [circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006](#) portant organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap (Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 1 du 4 janvier 2007) dispose que l'organisation horaire des épreuves des concours et examens doit laisser aux candidats handicapés une période de repos suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée. Les recteurs veilleront à ce que les chefs de centre préservent systématiquement, pour les candidats qui auront obtenu un temps d'épreuves majoré, un temps de repas et de récupération qui ne devra pas être inférieur à une heure. Les convocations adressées à tous les candidats inviteront ceux qui bénéficient d'un temps d'épreuves majoré à suivre la procédure suivante : dès réception de leur convocation, ces candidats ou leurs représentants légaux prendront l'attache des chefs de centre pour s'accorder avec eux sur les horaires décalés avec lesquels ils composeront - plus tôt le matin et/ou plus tard l'après-midi - (la circulaire précitée prévoit que le décalage horaire peut aller jusqu'à une heure). Les chefs de centre confirmeront par écrit aux candidats concernés les horaires définitifs. Les candidats handicapés qui le souhaitent seront installés en loge et pourront déjeuner sur place.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe I**Académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique - Baccalauréat général - session normale 2011**

Compte tenu du décalage horaire, les épreuves débiteront en Guyane une demi-heure après l'horaire indiqué.

Dates	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Mardi 14 juin	Philosophie 8 h 30 - 12 h 30	Philosophie 8 h 30 - 12 h 30	Philosophie 8 h 30 - 12 h 30
Mercredi 15 juin	Français 8 h - 12 h Enseignement scientifique 14 h 30 - 16 h	Français et littérature 8 h - 12 h Enseignement scientifique 14 h 30 - 16 h	Français 8 h - 12 h Physique-chimie 14 h - 17 h 30
Jeudi 16 juin	Histoire-géographie 8 h - 12 h	Histoire-géographie 8 h - 12 h Mathématiques-informatique 14 h - 15 h 30	Histoire-géographie 8 h - 12 h
Vendredi 17 juin	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité)	Littérature 9 h - 11 h	Sciences de la vie et de la Terre 8 h - 11 h 30
Lundi 20 juin	LV1 8 h - 11 h Mathématiques 13 h 30 - 16 h 30	LV1 8 h - 11 h Mathématiques 13 h 30 - 16 h 30	LV1 8 h - 11 h Mathématiques 13 h 30 - 17 h 30
Mardi 21 juin		LV2 étrangère 8 h - 11 h ou LV2 régionale 8 h - 11 h Latin 14 h - 17 h	LV2 étrangère 8 h - 10 h ou LV2 régionale 8 h - 10 h
Mercredi 22 juin		Arts (épreuve écrite) 8 h - 11 h 30 Grec ancien 8 h - 11 h	Sciences de l'ingénieur 8 h - 12 h ou Biologie-écologie 8 h - 11 h 30

Annexe II
Académie de La Réunion - Baccalauréat général - session normale 2011

Dates	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Jeudi 16 juin	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h Littérature 14 h - 16 h	Philosophie 8 h - 12 h
Vendredi 17 juin	Histoire - géographie 10 h - 14 h	Histoire - géographie 10 h - 14 h Mathématiques - informatique 16 h - 17 h 30	Histoire-géographie 10 h - 14 h
Lundi 20 juin	Français 10 h - 14 h LV1 16 h - 19 h	Français et littérature 10 h - 14 h LV1 16 h - 19 h	Français 10 h - 14 h LV1 16 h - 19 h
Mardi 21 juin	Sciences économiques et sociales 10 h - 14 h ou 15 h (spécialité)	Latin 8 h - 11 h LV2 étrangère 16 h - 19 h ou LV2 régionale 16 h - 19 h	Mathématiques 8 h - 12 h LV2 étrangère 16 h - 18 h ou LV2 régionale 16 h - 18 h
Mercredi 22 juin	Enseignement scientifique 8 h - 9 h 30 Mathématiques 14 h - 17 h	Enseignement scientifique 8 h - 9 h 30 Arts (épreuve écrite) 16 h - 19 h 30 Grec ancien 16 h - 19 h Mathématiques 16 h - 19 h	Physique-chimie 8 h - 11 h 30 Sciences de la vie et de la Terre ou biologie-écologie 16 h - 19 h 30 ou sciences de l'ingénieur 16 h - 20 h

Enseignements primaire et secondaire**Baccalauréat général****Épreuve anticipée d'enseignement scientifique en série économique et sociale et en série littéraire**

NOR : MENE1105935N

note de service n° 2011-039 du 24-3-2011

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile de France ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service est applicable à compter de la session 2012 des épreuves anticipées du baccalauréat, date à laquelle elle annule et remplace les notes de service suivantes :

- note de service n° 2001-231 du 7 novembre 2001 fixant les modalités de l'épreuve d'enseignement scientifique en série littéraire, à compter de la session 2002 des épreuves anticipées du baccalauréat ;
 - note de service n° 2001-232 du 7 novembre 2001 fixant les modalités de l'épreuve d'enseignement scientifique en série économique et sociale, à compter de la session 2002 des épreuves anticipées du baccalauréat ;
 - note de service n° 2002-107 du 30 avril 2002 relative au programme d'enseignement scientifique en série littéraire.
- La présente épreuve est affectée du coefficient 2 et évalue l'enseignement de « sciences » des séries ES et L créé par l'[arrêté du 27 janvier 2010](#) fixant l'organisation et les horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.

Épreuve écrite anticipée

Durée 1 h 30

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances des candidats, leur capacité à les utiliser en situation, ainsi que leur capacité à exploiter des documents et à argumenter.

La mobilisation des connaissances et la mise en œuvre d'un raisonnement critique reposent sur des questions scientifiques en relation avec la vie courante ou avec une question sociétale.

L'épreuve comprend trois parties. Deux parties ne peuvent pas concerner le même thème.

Partie 1 portant sur l'un des deux thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques : « Représentation visuelle » ou « Nourrir l'humanité »

L'évaluation porte sur les acquis de ces deux disciplines. Cette partie est notée sur 8 points.

L'élève doit présenter une argumentation scientifique portant sur des questions de société, sur les avantages et limites des avancées scientifiques et technologiques ou sur des problématiques de santé ou de développement durable. Il fait preuve d'esprit critique. Dans ce cadre, il est amené à mobiliser ses connaissances.

Cette réflexion prend la forme d'un commentaire rédigé et s'appuie sur un à trois documents, supports du questionnement et de la construction des éléments de réponse. Ces documents présentent des données scientifiques et/ou relatives à des faits d'actualité.

Partie 2 portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique aux sciences physiques et chimiques, « Le défi énergétique ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question de la première partie.

L'évaluation porte sur les acquis de sciences physiques et chimiques. Cette partie est notée sur 6 points.

Partie 3 portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique des sciences de la vie et de la Terre, « Féminin/masculin ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question des deux précédentes parties.

L'évaluation porte sur les acquis des sciences de la vie et de la Terre. Cette partie est notée sur 6 points.

Pour chacune des parties 2 et 3, le sujet peut s'appuyer sur des documents ou non. Le questionnement peut être ouvert et demander une réponse rédigée ou prendre la forme d'un questionnaire à choix multiple (dans ce cas chaque question est proposée avec au moins une réponse juste). Quelle que soit la forme adoptée, l'évaluation peut porter sur les connaissances et/ou leur utilisation ainsi que sur la mise en œuvre d'un raisonnement.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 15 minutes ; temps de préparation : 15 minutes

Le sujet permet d'évaluer les compétences acquises par les candidats dans le cadre de questions de société, sur des problématiques de santé ou de développement durable et en lien avec les avantages et limites des avancées scientifiques et technologiques. L'élève est ainsi amené à mobiliser des connaissances et à mettre en œuvre un raisonnement au cours d'une interrogation dialoguée.

Le candidat choisit un des deux sujets proposés par les examinateurs. L'un porte sur l'un des deux thèmes communs du programme, l'autre porte sur l'un des thèmes spécifiques en sciences physiques et chimiques ou en sciences de la vie et de la Terre.

Chaque sujet comporte une question. Celle-ci s'appuie sur l'exploitation d'un ou plusieurs documents de nature variée (documents d'actualité issus des médias et/ou de publications scientifiques, textes historiques, images, enregistrements, résultats expérimentaux, etc.) présenté(s) au candidat après qu'il a choisi le sujet.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire

Programmes

Programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013

NOR : MENE1108039N

note de service n° 2011-055 du 29-3-2011

MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs de lettres

Référence : arrêté du 24-7-2007 publié au J.O. du 17-8-2007 et au B.O. n°32 du 13-9-2007

Pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, la liste des œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales et de la série techniques de la musique et de la danse est la suivante :

Latin

Œuvre : *Les Bucoliques*, Virgile.

Grec

Œuvre : *Hécube*, Euripide.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire**Diplôme de compétence en langue**

Droits d'inscription à l'examen

NOR : MENF1105797A

arrêté du 25-2-2011 - J.O. du 22-3-2011

MEN - DAF A1

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 338-33 à D. 338-42 ; loi de finances n° 51-598 du 24-5-1951, notamment article 48

Article 1 - Les candidats à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de compétence en langue sont tenus d'acquitter auprès du recteur de l'académie qui organise l'examen ou directement auprès d'un des centres agréés mentionnés à l'article D. 338-39 du code de l'Éducation un droit d'inscription dont le taux est fixé à 100 euros.

Article 2 - Le présent arrêté prend effet au 28 février 2011. À compter de cette date, l'arrêté du 24 octobre 1997 fixant le montant du droit d'inscription à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de compétence en langue est abrogé.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur des affaires financières,
Frédéric Guin

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État,
porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,
L'administrateur civil chargé de la 3ème sous-direction,
Vincent Moreau

Personnels**Concours externes de l'agrégation du second degré****Programmes d'italien et de mathématiques - session 2012**

NOR : MENH1107587N

note de service n° 2011-054 du 29-3-2011

MEN - DGRH D1

Italien**1 - Programme****Question n° 1 :**

Dante Alighieri, Paradis, VI-XVII

Texte de référence : « La Commedia secondo l'antica vulgata » di Dante Alighieri, a cura di Giorgio Petrocchi (c'est le texte que proposent notamment en édition économique les « Oscar » Mondadori, où il est également accompagné d'un riche commentaire)

Question n° 2 :

L'Arioste, Roland furieux

Éditions économiques conseillées, parmi les nombreuses disponibles : Orlando furioso e Cinque canti, a cura di R. Ceserani e S. Zatti, 2 vol., Torino, Utet, 2006 ; ou : Orlando furioso, a cura di C. Segre, 2 vol., Milano, Mondadori (« Oscar Grandi Classici »), 2004.

Question n°3 :

Federico De Roberto : I Viceré et L'imperio

Les deux romans sont disponibles dans des éditions économiques (Rizzoli, Garzanti, Einaudi pour « I Viceré » ; Oscar Mondadori, Rizzoli pour « L'imperio ») ainsi que dans la collection « I Meridiani » de Mondadori (Romanzi, nouvelle e saggi).

Question n° 4 :

Le théâtre de Dario Fo et Franca Rame

2 - Textes d'explication orale**Question n° 1 :**

Dante Alighieri, Paradis : VI, v. 97-142 ; VIII, v. 13-84 ; IX, v. 13-66 ; X, v. 22-75 ; XI, v. 28-117 ; XII, v. 79-126 ; XIII, v. 52-87 ; XIV, v. 67-123 ; XV, v. 88-135 ; XVI, v. 1-87 ; XVII, v. 37-69.

Question n° 2 :

- I, 33-44 (12)
- III, 7-18 (12)
- VI, 17-42 (26)
- X, 91-115 (25)
- XI, 1-9 (9)
- XIV, 114-125 (12)
- XVI, 20-27 (8)
- XIX, 20-36 (17)
- XXIII, 101-114 et 121-133 (27)
- XXIV, 1-14 (14)
- XXVIII, 31-46 (16)
- XXXIV, 68-86 (19)
- XLI, 52-67 (16)
- XLII, 46-58 (13)

Question n°3 :

I Viceré :

Première partie

Chap. I : depuis « Il portone restava spalancato » jusqu'à « Guardate i lavapiatti che arrivano prima di tutti ! » ; depuis « Un formicaio, la chiesa dei Cappuccini nella mattina del sabato » jusqu'à la fin du chapitre.

Chap. III : depuis « La storia di don Lodovico rassomigliava molto a quella di don Blasco » jusqu'à « da quel "gesuita porco" » ; depuis « A qualunque ora andasse a cercarlo » jusqu'à « anima candida ! » ; depuis « La zitellona contava allora trentotto anni » jusqu'à « pei bisogni delle sue speculazioni ».

Chap. IV : depuis « Raimondo non era ancora rientrato » jusqu'à « e pregarlo di farla contenta ».

Chap. VI : depuis « I monaci infatti facevano l'arte di Michelasso » jusqu'à « la cui magnificenza sbalordiva la città ».

Chap. VIII : depuis « A Nicolosi, tra i Padri Benedettini » jusqu'à « Gli treman le chiappe, invece !... » ; depuis « Don Lorenzo Giulente col nipote » jusqu'à « alla monarchia costituzionale di Vittorio Emanuele ! ».

Chap. IX : depuis « La famiglia era appena arrivata a palazzo » jusqu'à la fin du chapitre.

Deuxième partie

Chap. I : depuis « Intanto il duca, giù nell'amministrazione » jusqu'à la fin du chapitre.

Chap. IV : depuis « Raimondo aveva giurato di romperla con sua moglie » jusqu'à « e la condusse seco in Sicilia ».

Chap. VII : depuis « Consalvo, sì, poteva fare e faceva quel che gli piaceva » jusqu'à « tra le risa della comitiva ».

Chap. VIII : depuis « Ora un bel giorno, mentre s'aspettava da un momento all'altro » jusqu'à « si lasciò condurre via dalla moglie ».

Chap. IX : depuis « Egli non disse che Ferdinando era impazzito del tutto » jusqu'à la fin du chapitre.

Troisième partie

Chap. II : depuis « Consalvo studiava economia politica » jusqu'à la fin du chapitre.

Chap. III : depuis le début du chapitre jusqu'à « l'inasprimento di donna Ferdinanda ».

Chap. VI : depuis « Così egli si teneva bene con tutti » jusqu'à « per la costruzione d'un bacino di carenaggio... ».

Chap. VII : depuis « Quel giorno ella fu chiamata » jusqu'à « immobile, tetro, serrò gli occhi, aspettando » ; depuis « Il principe moriva a pezzo a pezzo » jusqu'à la fin du chapitre.

Chap. IX : depuis « Grandi cartelloni multicolori incollati per tutta la città » jusqu'à « Ad un cenno del presidente, si volse alla folla : » ; depuis « Adesso si vedevano larghi vuoti nell'arena » jusqu'à « mi sapete ripetere che ha detto ? » ; depuis « Vostra Eccellenza giudica obbrobriosa l'età nostra » jusqu'à la fin du chapitre.

L'imperio

Chap. I : depuis le début du chapitre jusqu'à « Senti, senti come crocida Bettioni ! » ; depuis « Da principio, i rumori cessarono » jusqu'à « ne venivano molti perfino dall'Estrema » ; depuis « Il deputato che era stato a lungo intorno al banco » jusqu'à « L'articolo 100 ! L'articolo 100 !... ».

Chap. II : depuis « E come tutto gli era andato a seconda ! » jusqu'à « a paragone del cinismo di cui vedeva le prove. ».

Chap. IV : depuis le début du chapitre jusqu'à « vedendosene ostacolato nelle sue aspirazioni » ; depuis « Usciti dal caffè, ella dichiarò » jusqu'à la fin du chapitre.

Chap. VI : depuis le début du chapitre jusqu'à « nella casa Francalanza..., dalla casa Francalanza... ».

Chap. VII : depuis le début du chapitre jusqu'à « senti crescere il suo turbamento » ; depuis « E che dobbiamo insegnare ai giovani » jusqu'à « la soddisfazione, il piacere, l'ammirazione ».

Chap. IX : depuis le début du chapitre jusqu'à « un Dio fatto a loro immagine e somiglianza » ; depuis « E l'ultima notte arrivò, la notte bianca » jusqu'à la fin du chapitre.

Question n° 4 :

Gli arcangeli non giocano a flipper : Atto primo, scena seconda ; Atto secondo, scena prima, depuis le début jusqu'à « Lungo : [...] (Sembra impazzito per il modo come ride). »

Settimo : ruba un po' meno : Secondo tempo : Depuis le début jusqu'à « Ladro (con voce straziata) Bidone !! Buio. » ; Depuis « Enea (entrando dal fondo) : Ma che succede ?!... » jusqu'à la fin de la pièce.

Mistero Buffo : Il miracolo delle nozze di Cana ; La nascita del giullare ; La nascita del villano ; Bonifacio VIII.

Morte accidentale di un anarchico : Primo tempo : Depuis « Matto : Si può... commissario... disturbo ? » jusqu'à « ha un attimo di perplessità. » ; Depuis « Dall'esterno si sente arrivare la voce adirata del questore » jusqu'à la fin du Primo tempo ; Secondo tempo : Depuis « Matto : Già, ma allora, quella sera, il sole non è andato giù » jusqu'à « Matto : [...] né la storia delle tre scarpe. » ; Depuis « Si apre la porta, si affaccia il commissario Bertozzo » jusqu'à « Il commissario gli rimette in bocca il succhiotto e lo trascina in disparte. »

Non si paga ! Non si paga ! : Atto secondo : Depuis « Luigi : Ecco, adesso comincia anche a piovere » jusqu'à « Brigadiere : [...] E poi dicono tanto di Napoli ! (Esce rincorrendoli). » ; Depuis « Cresce sempre di più il vociare di donne e uomini » jusqu'à la fin de la pièce.

Claxon trombette e pernacchi : Atto primo : Depuis « Dal fondo entra l'attore che interpreta il ruolo di Antonio » jusqu'à « Antonio e Lucia escono. » ; Atto secondo : Depuis « Lucia : Rosa, Rosa, sei in casa ? » jusqu'à « Sosia : [...] ma nei loro polmoni. Per sempre ! ».

Tutta casa, letto e chiesa : Una donna sola ; Il risveglio : jusqu'à « (Sulle ultime parole, con il lenzuolo si copre tutta, testa compresa) » ; Contrasto per una voce sola.

Coppia aperta, quasi spalancata : La totalité du sketch.

L'anomalo bicefalo : Atto primo : depuis « Anastasia : Cosa sta succedendo con tutto 'sto movimento ? » jusqu'à la fin de l'acte I.

Texte latin (pour l'explication de textes anciens)

Enea Silvio Piccolomini, Historia de duobus amantibus (ou « Lettre à Mariano Sozzini »), dans Œuvres érotiques, présentation de Frédéric Duval, Brepols, 2003, p. 83 à 208.

Mathématiques

Le programme des épreuves de l'agrégation n'est pas rédigé comme un plan de cours. Il décrit un ensemble de connaissances que le candidat doit maîtriser. Il comporte des répétitions lorsque des notions interviennent naturellement à plusieurs endroits.

D'une façon générale, les candidats doivent connaître des applications qui illustrent les notions générales. Le programme en propose ainsi un certain nombre. Il ne s'agit que de simples suggestions d'applications possibles, qui peuvent être complétées ou remplacées par d'autres.

Dans les paragraphes 1 à 5 qui suivent, tous les corps (notés \mathbf{K} en général) sont supposés commutatifs.

1 Algèbre linéaire

1.1 Espaces vectoriels

Espaces vectoriels, applications linéaires. Produit d'espaces vectoriels. Sous-espaces, image et noyau d'une application linéaire. Espaces quotients. Somme de sous-espaces, somme directe, supplémentaires. Familles libres, génératrices ; bases. Algèbre des endomorphismes d'un espace vectoriel E , groupe linéaire $GL(E)$.

Sous-espaces stables d'un endomorphisme. Valeurs propres, vecteurs propres, sous-espaces propres.

Représentations linéaires d'un groupe et d'une algèbre. Irréductibilité. En dimension finie : exemples de décomposition d'une représentation linéaire en somme directe de sous-représentations, lemme de Schur.

1.2 Espaces vectoriels de dimension finie

1. Espaces vectoriels de dimension finie. Existence de bases : isomorphisme avec \mathbf{K}^n . Existence de supplémentaires d'un sous-espace. Rang d'une application linéaire, rang d'un système de vecteurs. Espace dual. Rang d'un système d'équations linéaires. Transposée d'une application linéaire. Base duale. Bidualité. Orthogonalité.

2. Applications multilinéaires. Déterminant d'un système de vecteurs, d'un endomorphisme. Groupe spécial linéaire $SL(E)$. Orientation d'un \mathbf{R} -espace vectoriel.

3. Matrices à coefficients dans un corps. Opérations matricielles. Rang d'une matrice. Représentations matricielles d'une application linéaire. Changement de base.

Opérations élémentaires sur les lignes et les colonnes d'une matrice. Méthode du pivot de Gauss. Notion de matrices échelonnées. Application à la résolution de systèmes d'équations linéaires, au calcul de déterminants, à l'inversion des matrices carrées, à la détermination du rang d'une matrice, à la détermination d'équations définissant un sous-espace vectoriel.

Extension élémentaire de ces notions aux matrices à coefficients dans un anneau commutatif.

4. Sous-espaces stables d'un endomorphisme, lemme des noyaux. Polynôme caractéristique, polynômes annulateurs d'un endomorphisme, polynôme minimal. Théorème de Cayley-Hamilton.

Diagonalisation, trigonalisation, applications. Sous-espaces caractéristiques, décomposition de Dunford. Exponentielle des matrices réelles ou complexes.

2 Groupes et géométrie

Les différentes notions de théorie des groupes introduites dans les paragraphes suivants seront illustrées et appliquées dans des situations géométriques.

1. Groupes, morphismes de groupes. Produit direct de groupes. Sous-groupes. Sous-groupe engendré par une partie. Ordre d'un élément. Sous-groupes distingués (ou normaux), groupes quotients. Opération d'un groupe sur un ensemble. Stabilisateur d'un point, orbites, espace quotient. Formule des classes. Classes de conjugaison. Application à la détermination des groupes d'isométries d'un polyèdre régulier en dimension 3.

2. Groupes cycliques. Groupes abéliens de type fini. Groupe des racines complexes n -ièmes de l'unité, racines primitives.

3. Groupe des permutations d'un ensemble fini. Décomposition d'une permutation en produit de transpositions, en produit de cycles à supports disjoints. Signature. Groupe alterné. Application : déterminants.

4. Définition des groupes classiques d'automorphismes d'un espace vectoriel de dimension finie : groupe général linéaire, groupe spécial linéaire ; groupe orthogonal, groupe spécial orthogonal ; groupe unitaire, groupe spécial unitaire.

5. Représentations d'un groupe fini sur un \mathbf{C} -espace vectoriel.

Cas d'un groupe abélien. Orthogonalité des caractères irréductibles. Groupe dual. Transformée de Fourier. Convolution. Application : transformée de Fourier rapide.

Cas général. Théorème de Maschke. Caractères d'une représentation de dimension finie. Fonctions centrales sur le groupe, base orthonormée des caractères irréductibles. Exemples de représentations de groupes de petit cardinal.

3 Anneaux, corps, polynômes et fractions rationnelles

1. Anneaux (unitaires), morphisme d'anneaux, sous-anneaux. L'anneau \mathbf{Z} des entiers relatifs. Produit d'anneaux. Idéaux d'un anneau, anneaux quotients. Idéaux premiers, idéaux maximaux d'un anneau commutatif. Notion de module sur un anneau commutatif, d'algèbre (associative ou non) sur un anneau commutatif.

2. Algèbre des polynômes à une ou plusieurs indéterminées sur un anneau commutatif. Polynômes homogènes. Polynômes symétriques.

Décomposition en polynômes homogènes. Tout polynôme symétrique s'exprime en fonction des polynômes symétriques élémentaires.

3. Séries formelles à une indéterminée à coefficients dans un corps. Addition, multiplication, composition, éléments inversibles.

4. Corps, sous-corps. Caractéristique. Extension de corps. Corps des fractions d'un anneau intègre. Le corps \mathbf{Q} des nombres rationnels. Le corps \mathbf{R} des nombres réels. Le corps \mathbf{C} des nombres complexes. Théorème de d'Alembert-Gauss.

5. Divisibilité dans les anneaux commutatifs intègres. Éléments irréductibles, éléments inversibles, éléments premiers entre eux. Anneaux factoriels. Plus grand diviseur commun, plus petit multiple commun.

Factorialité de $A[X]$ quand A est un anneau factoriel. Anneaux principaux. Théorème de Bézout. Anneaux euclidiens. Algorithme d'Euclide. Cas de l'anneau \mathbf{Z} et de l'algèbre $\mathbf{K}[X]$ des polynômes sur le corps \mathbf{K} . Polynômes irréductibles. Exemples : polynômes cyclotomiques dans $\mathbf{Q}[X]$, critère d'Eisenstein.

6. Congruences dans \mathbf{Z} . Nombres premiers. Étude de l'anneau $\mathbf{Z}/n\mathbf{Z}$ et de ses éléments inversibles. Théorème chinois et applications : multiplication, pivot de Gauss, systèmes linéaires. . .

7. Racines d'un polynôme, multiplicité. Polynôme dérivé. Éléments algébriques et transcendants. Extensions algébriques. Corps algébriquement clos. Corps de rupture et corps de décomposition. Corps finis.

8. Relations entre les coefficients et les racines d'un polynôme scindé. Sommes de Newton. Résultant. Discriminant. Application à l'intersection ensembliste de deux courbes algébriques planes.

9. Corps des fractions rationnelles à une indéterminée sur un corps. Décomposition en éléments simples. Cas réel et complexe. Dérivée logarithmique d'un polynôme et applications.

4 Formes bilinéaires et quadratiques sur un espace vectoriel

1. Formes bilinéaires. Formes bilinéaires alternées. Formes bilinéaires symétriques, formes quadratiques, forme polaire d'une forme quadratique (en caractéristique différente de 2). Éléments orthogonaux, interprétation géométrique. Formes non dégénérées. Adjoint d'un endomorphisme. Représentation matricielle, changement de base. Rang d'une forme bilinéaire.

2. Orthogonalité. Sous-espaces isotropes. Décomposition d'une forme quadratique en somme de carrés. Théorème d'inertie de Sylvester. Classification dans le cas de \mathbf{R} ou \mathbf{C} . Procédés d'orthogonalisation.

3. Espaces vectoriels euclidiens, espaces vectoriels hermitiens. Isomorphisme d'un espace vectoriel euclidien avec son dual. Supplémentaire orthogonal. Inégalité de Cauchy-Schwarz. Norme. Bases orthonormales.

4. Groupe orthogonal, groupe spécial orthogonal. Exemple de générateurs du groupe orthogonal : décomposition d'un automorphisme orthogonal en produit de réflexions. Endomorphismes symétriques, endomorphismes normaux. Diagonalisation d'un endomorphisme symétrique. Réduction simultanée de deux formes quadratiques réelles, l'une étant définie positive. Décomposition polaire dans $GL(n, \mathbf{R})$. Espaces vectoriels euclidiens de dimension 2 ou 3 : groupe des rotations ; produit mixte ; produit vectoriel.

5. Angles en dimension 2 : angles de vecteurs, angles de droites. Théorème de l'angle inscrit. Cocyclicité.
6. Groupe unitaire, groupe spécial unitaire. Diagonalisation des endomorphismes normaux. Décomposition polaire dans $GL(n, \mathbf{C})$.

5 Géométries affine, projective et euclidienne

Tous les espaces considérés dans ce chapitre sont de dimension finie.

1. Espace affine et espace vectoriel associé. Application affine et application linéaire associée. Sous-espaces affines, barycentres. Repères affines, équations d'un sous-espace affine. Groupe affine, notion de propriété affine. Groupe des homothéties-translations, affinités. Parties convexes, enveloppe convexe d'une partie d'un espace affine réel, points extrémaux.

Projection sur un convexe fermé.

2. Droite projective réelle ou complexe : groupe des homographies, birapport.

3. Groupe des isométries d'un espace affine euclidien. Déplacements et antidéplacements. Décomposition commutative en une translation et une isométrie à point fixe (forme dite réduite). Exemple de générateurs du groupe des isométries : décomposition en produit de réflexions.

4. Espace affine euclidien de dimension 2.

Classification des isométries.

Similitudes directes et indirectes.

Groupe des isométries laissant stable une partie du plan. Polygones réguliers.

Relations métriques dans le triangle.

Utilisation des nombres complexes en géométrie plane.

5. Espace affine euclidien de dimension 3.

Rotations. Vissages. Groupe des isométries laissant stable une partie de l'espace.

6. Coniques et quadriques. Application des formes quadratiques à l'étude des coniques propres du plan affine euclidien et des quadriques de l'espace affine euclidien de dimension 3.

Classification des coniques.

Intersection de quadriques et résultant.

Propriétés géométriques (affines et métriques) des coniques. Définition par foyer et directrice, définition bifocale.

6 Analyse à une variable réelle

1. Nombres réels

Le corps \mathbf{R} des nombres réels. Topologie de \mathbf{R} . Sous-groupes additifs de \mathbf{R} . Droite numérique achevée. Suites de nombres réels : convergence, valeur d'adhérence. Limites inférieure et supérieure. Suites de Cauchy. Complétude de \mathbf{R} . Théorème de Bolzano-Weierstrass. Parties compactes de \mathbf{R} . Parties connexes de \mathbf{R} .

Convergence des séries à termes réels. Séries géométriques, séries de Riemann. Séries à termes positifs. Sommation des relations de comparaison. Comparaison d'une série et d'une intégrale. Estimations des restes. Convergence absolue. Produits de séries. Séries alternées.

2. Fonctions définies sur une partie de \mathbf{R} et à valeurs réelles

- (a) Continuité

Limite, continuité à droite, à gauche, continuité.

Opérations algébriques sur les fonctions continues. Théorème des valeurs intermédiaires, image d'un segment. Étude de la continuité des fonctions monotones. Continuité d'une fonction réciproque.

- (b) Dérivabilité

Dérivée en un point, dérivée à droite, à gauche. Fonctions dérivables. Opérations algébriques sur les fonctions dérivables. Dérivée d'une fonction composée. Dérivabilité d'une fonction réciproque.

Théorèmes de Rolle et des accroissements finis. Application au sens de variation d'une fonction.

Dérivées d'ordre supérieur. Applications de classe \mathcal{C}^k , de classe \mathcal{C}^k par morceaux. Formule de Leibniz.

Formule de Taylor avec reste intégral, formule de Taylor-Lagrange, formule de Taylor-Young.

Calcul de développements limités et de développements asymptotiques.

3. Intégrale sur un segment des fonctions continues par morceaux et calcul de primitives
Propriétés de l'intégrale : linéarité, relation de Chasles, positivité. Sommes de Riemann. Primitives d'une fonction continue. Changement de variable. Intégration par parties. Méthodes usuelles de calcul d'intégrales.

4. Intégrales généralisées. Intégrales absolument convergentes. Intégration des relations de comparaison. Intégrales semi-convergentes.

5. Suites et séries de fonctions

Convergence simple, convergence uniforme. Continuité et dérivabilité de la limite. Cas des séries de fonctions : convergence normale.

Théorèmes d'approximation de Weierstrass polynomial et de Weierstrass trigonométrique.

6. Fonctions usuelles

Fonctions polynômes, fonctions rationnelles. Logarithmes. Exponentielles. Fonctions puissances. Fonctions circulaires et hyperboliques. Fonctions circulaires et hyperboliques réciproques.

7. Convexité

Fonctions convexes d'une variable réelle. Continuité et dérivabilité des fonctions convexes. Caractérisations de la convexité.

8. Suites définies par une relation $u_{n+1} = f(u_n)$. Étude graphique. Points fixes attractifs. Points fixes répulsifs.

9. Polynôme d'interpolation de Lagrange.

10. Méthodes d'approximation

Approximation quadratique : polynômes orthogonaux.

11. Méthodes de résolution approchée des équations $f(x) = 0$: dichotomie, méthode de Picard, méthode de Newton. Estimation de l'erreur pour la méthode de Newton.

12. Intégration numérique : méthode des trapèzes, de Simpson ; estimation de l'erreur.

7 Analyse à une variable complexe

1. Séries entières

Rayon de convergence. Propriétés de la somme d'une série entière sur son disque de convergence : continuité, dérivabilité par rapport à la variable complexe, primitives.

Fonctions analytiques sur un ouvert. Principe des zéros isolés. Opérations algébriques sur les fonctions analytiques. Composition.

Exponentielle complexe ; propriétés. Extension des fonctions circulaires au domaine complexe.

Développement en série entière des fonctions usuelles.

2. Fonctions d'une variable complexe

Fonctions holomorphes. Conditions de Cauchy-Riemann. Intégrale d'une fonction continue le long d'un chemin \mathcal{C}^1 par morceaux. Primitives d'une fonction holomorphe sur un ouvert étoilé. Déterminations du logarithme.

Indice d'un chemin fermé \mathcal{C}^1 par morceaux par rapport à un point.

Formules de Cauchy. Analyticité d'une fonction holomorphe. Principe du prolongement analytique. Principe du maximum.

Singularités isolées. Séries de Laurent. Fonctions méromorphes. Théorème des résidus.

Suites et séries de fonctions holomorphes.

8 Calcul différentiel

1. Topologie de \mathbf{R}^n

Parties ouvertes, fermées. Voisinages. Parties compactes. Théorème de Bolzano-Weierstrass.

Parties connexes. Normes usuelles. Limites. Applications continues. Complétude de \mathbf{R}^n .

2. Fonctions différentiables

Applications différentiables sur un ouvert de \mathbf{R}^n . Différentielle (application linéaire tangente). Dérivée selon un vecteur.

Dérivées partielles. Opérations algébriques sur les applications différentiables. Composition d'applications différentiables. Théorème des accroissements finis. Applications de classe \mathcal{C}^1 .

Matrice jacobienne. Applications de classe \mathcal{C}^k . Dérivées partielles d'ordre k . Intversion de l'ordre des dérivations. Formule de Taylor avec reste intégral, formule de Taylor-Young.

Étude locale des applications à valeurs dans \mathbf{R} . Développements limités. Recherche des extremums locaux.

Difféomorphismes. Théorème d'inversion locale. Théorème des fonctions implicites.

3. Équations différentielles

Équations différentielles sur un ouvert de \mathbf{R}^n , de la forme $X' = f(t, X)$. Théorème de Cauchy-Lipschitz. Solutions maximales. Problème de l'existence globale. Dépendance par rapport aux conditions initiales.

Portrait de phase, comportement qualitatif.

Systèmes différentiels linéaires.

Méthode de variation de la constante. Cas des coefficients constants. Équations différentielles linéaires d'ordre supérieur à un.

9 Calcul intégral et probabilités

1. Définition des espaces mesurables, tribu produit, cas particulier des tribus boréliennes. Définition d'une mesure, cas particuliers de la mesure de comptage, de la mesure de Lebesgue (construction admise) et des mesures de probabilité. Définition d'une fonction mesurable ; opérations élémentaires sur les fonctions mesurables.

2. Intégration

Intégrale des fonctions mesurables positives, théorème de convergence monotone. Lemme de Fatou. Fonctions intégrables, théorème de convergence dominée. Continuité, dérivabilité, holomorphie d'une intégrale dépendant d'un paramètre. Espaces L^p , où $1 \leq p \leq \infty$: inégalités de Minkowski, Hölder et Jensen. Théorème de Fubini.

Changement de variables dans une intégrale multiple. Calculs d'aires de domaines plans et de volumes. Convolution. Régularisation et approximation par convolution.

3. Analyse de Fourier

Séries de Fourier des fonctions localement intégrables périodiques d'une variable réelle. Lemme de Riemann-Lebesgue. Produit de convolution de fonctions périodiques. Théorèmes de Dirichlet et de Fejer. Théorie L^2 : convergence en moyenne quadratique, formule de Parseval.

4. Probabilités.

Définition d'un espace de probabilité. Variables aléatoires, lois de probabilité d'une variable aléatoire, fonction de répartition. Indépendance d'une famille d'événements, de tribus ou de variables aléatoires. Espérance et variance d'une variable aléatoire à valeurs réelles.

Exemples de lois : loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson, loi uniforme, loi normale, loi exponentielle.

Fonction caractéristique et transformée de Laplace, applications à la somme de variables aléatoires indépendantes, lien avec la convolution.

Probabilités conditionnelles : définition, théorème de Bayes.

Convergence de suites de variables aléatoires : en probabilité, dans L^p , presque partout, en loi.

Inégalité de Markov, inégalité de Bienaimé-Tchebyschev. Loi faible des grands nombres. Théorème de la limite centrale.

10 Analyse fonctionnelle

1. Topologie et espaces métriques

Topologie d'un espace métrique. Topologie induite.

Suites. Valeurs d'adhérence. Limites. Applications continues. Homéomorphismes.

Produit fini d'espaces métriques.

Compacité. Connexité. Composantes connexes. Connexité par arcs.

Propriétés métriques : applications lipschitziennes, applications uniformément continues.

Espaces métriques complets. Théorème du point fixe pour les applications contractantes.

2. Espaces vectoriels normés sur \mathbf{R} ou \mathbf{C} .

Topologie d'un espace vectoriel normé. Normes équivalentes. Cas des espaces de dimension finie. Espaces de Banach. Séries absolument convergentes dans un espace de Banach.

Applications linéaires continues, norme.

Norme de la convergence uniforme. Espace des fonctions continues bornées sur un espace métrique, à valeurs dans un espace Banach.

Étude de la compacité de parties d'un espace vectoriel normé : théorème de Riesz ; théorème d'Ascoli.
Complétude des espaces L^p , où $1 \leq p \leq \infty$.

3. Espaces de Hilbert

Projection sur un convexe fermé. Projection orthogonale sur un sous-espace vectoriel fermé.

Dual d'un espace de Hilbert.

Cas des espaces L^2 .

Bases hilbertiennes (dans le cas séparable). Exemples de bases : fonctions trigonométriques, polynômes orthogonaux.

Exemples d'applications linéaires continues entre espaces de Hilbert.

4. Espace de Schwartz $S(\mathbf{R}^d)$ des fonctions à décroissance rapides sur \mathbf{R}^d .

Normes $N_p(f)$ (sup des normes uniformes des produits des dérivées partielles itérées d'ordre inférieur à p de f par les monômes de degré inférieur à p).

Espace $S'(\mathbf{R}^d)$ des distributions tempérées.

Dérivation des distributions tempérées ; formule des sauts en dimension 1 ; formule de Stokes pour un demi-espace en dimension d .

Cas particulier des distributions à support compact dans \mathbf{R}^d .

Convolution de distributions dans le cas où l'une d'entre elles est à support compact.

Transformation de Fourier dans S et dans S' .

Transformation de Fourier sur les espaces $L^1(\mathbf{R}^d)$ et $L^2(\mathbf{R}^d)$.

11 Géométrie différentielle

Sous-variétés de \mathbf{R}^n . Définitions équivalentes : graphe local, paramétrisation locale, équation locale.

Espace tangent. Notions métriques : longueur d'un arc, paramétrisation normale, courbure d'un arc en dimensions 2 et 3. Gradient.

Tracé de courbes usuelles.

Surfaces dans \mathbf{R}^3 : position par rapport au plan tangent.

Définition de la divergence d'un champ de vecteurs.

Extremums locaux d'une fonction définie sur une sous-variété (extremums liés), multiplicateurs de Lagrange.

ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites comportent deux épreuves :

A. Composition de mathématiques générales

Le programme de cette épreuve est constitué par les titres 1 à 11 ci-dessus.

B. Composition d'analyse et probabilités

Le programme de cette épreuve est constitué par les titres 1 à 11 ci-dessus.

ÉPREUVES ORALES

Les candidats ont le choix entre quatre options :

Option A : probabilité et statistiques

Option B : calcul scientifique

Option C : algèbre et calcul formel

Option D : informatique

Épreuves orales des options A, B, C

1^{re} Épreuve : Épreuve d'Algèbre et Géométrie

2^e Épreuve : Épreuve d'Analyse et Probabilités

Le programme de ces deux épreuves, communes aux options A, B et C, est constitué des titres 1 à 11 ci-dessus.

3^e Épreuve : Épreuve de Modélisation

L'épreuve porte sur un programme commun aux options A, B et C et sur un programme spécifique à l'option choisie.

L'épreuve consiste en un exposé de modélisation mathématique construit en partant d'un texte proposé par le jury. Le programme définit un cadre de théories mathématiques et de techniques d'application adaptées pour l'épreuve. Ce programme comporte une partie commune aux options A, B et C et, pour chacune de ces options, une partie spécifique.

Modélisation : programme de la partie commune aux options A, B, C

Le corpus des logiciels disponibles est constitué de Maple, Mathematica, MuPAD, Matlab, Scilab, Octave, R, Maxima, Axiome, Giac/Xcas, Pari/GP, Gap.

À l'aide d'un ou plusieurs de ces logiciels, les candidats devront montrer leur capacité à :

- mettre en œuvre avec précision et rigueur les concepts et outils mathématiques au programme,
- distinguer les représentations exactes ou approchées des objets mathématiques
- estimer le coût et les limitations d'algorithmes simples : complexité, précision
- analyser la pertinence des modèles.

Le programme de cette partie comprend les méthodes numériques, probabilistes, statistiques et symboliques citées dans les programmes des épreuves écrites et celles citées dans les paragraphes suivants.

1. Calcul numérique et symbolique

Utilisation des logiciels au programme : simulation, intégration, différentiation, calcul de sommes et d'intégrales, résolution d'équations algébriques et différentielles.

2. Probabilités discrètes : tirages uniformes ; échantillons.

3. Validation et précision des résultats

Méthodes numériques : notion de conditionnement des systèmes linéaires.

Précision du schéma numérique d'Euler explicite à pas constant.

Moyenne et variance empiriques.

Méthode de Monte Carlo : vitesse de convergence ; applications au calcul d'intégrales multiples (exemple : calculs de volumes).

4. Moindres carrés linéaires (sans contrainte).

Programme spécifique de l'option A

1. Utilisation de lois usuelles (voir section 9. 4 , loi géométrique) pour modéliser certains phénomènes aléatoires. Exemples : temps d'attente ou durée de vie, erreurs de mesure, sondages . . .

2. Convergence presque sûre. Lemme de Borel-Cantelli. Loi forte des grands nombres.

3. Chaînes de Markov homogènes à espace d'états fini. Classification des états. Convergence vers une loi stationnaire (théorème ergodique et théorème de la limite centrale admis).

Chaînes de Markov homogènes à espace d'états dénombrable, transience, récurrence positive ou nulle, exemple de la marche aléatoire simple.

Espérance conditionnelle, définition des martingales, temps d'arrêt. Exemples d'utilisation, des théorèmes de convergence presque sûre et L^2 , des martingales à temps discret.

4. Vecteurs gaussiens : définition, simulation en dimension 2, théorème de Cochran. Théorème de la limite centrale dans \mathbf{R}^n , Utilisation du lemme de Slutsky. Définition et calcul d'intervalles de confiance.

Lois Gamma. Définition de l'estimation du maximum de vraisemblance.

5. Tests sur un paramètre. Tests du χ^2 . Fonction de répartition empirique et tests de Kolmogorov-Smirnov (population de taille finie et comportement asymptotique). Exemples d'utilisation.

Modèle linéaire gaussien : calculs par moindres carrés, régression simple ou multiple, exemples d'utilisation.

Simulation de variables aléatoires.

Fonctions génératrices. Processus de vie et de mort.

Programme spécifique de l'option B.

1. Résolution de systèmes d'équations linéaires ; définition du conditionnement. Factorisation LU.

Méthode du gradient pour les systèmes linéaires symétriques définis positifs.

Recherche des valeurs propres : méthode de la puissance.

Résolution de systèmes d'équations non linéaires. Méthode de Newton : définition, vitesse de convergence, estimation de l'erreur.

2. Intégration numérique : méthode des trapèzes, de Simpson ; estimation de l'erreur.

3. Équations différentielles ordinaires. Espaces de phase. Étude qualitative. Stabilité des points critiques.

Aspects numériques du problème de Cauchy. Méthodes d'Euler explicite et implicite : consistance, stabilité, convergence, ordre. Utilisation de la méthode de Runge-Kutta 4.

4. Notions élémentaires sur les équations aux dérivées partielles classiques en dimension un.
Équation de transport (advection) linéaire : méthode des caractéristiques.
Équations des ondes et de la chaleur : résolution par transformée de Fourier et séparation des variables.
Aspects qualitatifs élémentaires.
Équations elliptiques.
Exemples de discrétisation de problèmes aux limites en dimension un par la méthode des différences finies : notions de consistance, stabilité, convergence, ordre.

5. Optimisation et approximation

Interpolation de Lagrange.

Extremums des fonctions réelles de n variables réelles : multiplicateurs de Lagrange. Mise en œuvre de l'algorithme de gradient à pas constant.

Méthode des moindres carrés et applications.

Programme spécifique de l'option C.

1. Représentation et manipulation des entiers longs, flottants multiprécision, nombres complexes, polynômes, éléments de $\mathbf{Z}/n\mathbf{Z}$ et des corps finis. Addition, multiplication, division, extraction de racine carrée.

2. Algorithmes algébriques élémentaires.

Exponentiation ($n \mapsto a^n$, pour $n \in \mathbf{N}$), algorithme d'Euclide étendu.

Test de primalité de Fermat.

3. Matrices à coefficients dans un corps.

Méthode du pivot de Gauss, décomposition LU. Calcul du rang, du déterminant.

Exemples de codes correcteurs linéaires : codes de répétition, codes de Hamming binaires.

4. Matrices à coefficients entiers.

Opérations élémentaires sur les lignes et les colonnes. Application aux systèmes linéaires sur \mathbf{Z} et aux groupes abéliens de type fini.

5. Polynômes à une indéterminée.

Évaluation (schéma de Horner), interpolation (Lagrange, différences finies).

Localisation des racines dans \mathbf{R} ou \mathbf{C} : majoration en fonction des coefficients.

6. Polynômes à plusieurs indéterminées.

Résultants, élimination ; intersection ensembliste de courbes et de surfaces algébriques usuelles.

7. Estimation de la complexité des algorithmes précités dans le pire des cas. Aucune formalisation d'un modèle de calcul n'est exigée.

Épreuves de l'option D : informatique

1^{re} Épreuve : Mathématiques

Le programme de cette épreuve est constitué des titres 1 à 11 ci-dessus. Les candidats se verront proposer deux sujets, dans un corpus d'algèbre, de géométrie, d'analyse et de probabilités.

2^e Épreuve : Informatique Fondamentale

Le programme de cette épreuve est constitué des titres 1 à 4 ci-après.

3^e Épreuve : Analyse de système informatique

Le programme de cette épreuve est constitué des titres 1 à 4 ci-après.

Deux textes décrivant une classe de systèmes informatiques sont proposés au candidat qui doit choisir l'un des deux. La compréhension de ces textes et leur exploitation dans cette épreuve requièrent les connaissances en informatique correspondant aux matières enseignées en L1-L2 de Maths-Info ou dans l'option informatique des classes préparatoires auxquelles s'ajoutent celles du programme.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la capacité des candidats à mettre en place un processus d'analyse d'un système informatique dans un contexte applicatif. Ce processus s'appuie sur les notions au programme.

Les langages informatiques C, Caml et Java seront disponibles pour cette épreuve et sa préparation. Le rapport du Jury précisera la nature de l'environnement logiciel.

Programme spécifique de l'option D.

L'ensemble du programme correspond à 250h de formation (cours et/ou TD et/ou TP) de niveau Licence et première année de Master, à partir des acquis des deux premières années de Licence ou de l'option informatique des classes préparatoires. L'objectif de cette option est de s'assurer que les candidats maîtrisent les fondements essentiels et structurants de la science informatique.

Le programme n'est pas rédigé comme un plan de cours, il décrit les notions que les candidats doivent maîtriser.

Le programme n'impose aucun langage de programmation particulier. Les candidats doivent maîtriser au moins un langage et son environnement de programmation parmi CAML, Java ou C.

1 Algorithmique fondamentale

Cette partie insiste sur les notions de preuve et de complexité des algorithmes. Elle est relativement indépendante de tout langage de programmation, mais le candidat doit être capable de mettre en oeuvre sur machine les structures de données et les algorithmes étudiés.

1. Structures de données. Types abstraits : définition des tableaux, listes, piles, files, arbres, graphes (orientés et non orientés), ensembles, dictionnaires, file de priorité. Interface abstraite et implantation (implémentation) concrète.
2. Schémas algorithmiques classiques : approche gloutonne, diviser pour régner, programmation dynamique. Exemples : algorithme de Dijkstra, tri-fusion, plus longue sous-séquence commune.
3. Complexité. Analyse des algorithmes : relations de comparaison O , Θ et Ω . Analyse dans le pire cas. Exemple d'analyse en moyenne : recherche d'un élément dans un tableau.
4. Preuve d'algorithmes : correction, terminaison. Méthodes de base : assertions, pré-post conditions, invariants et variants de boucles, logique de Hoare, induction structurale.
5. Algorithmes de tri et de recherche. Méthodes de tri par comparaison (tri-fusion, tri-tas, tri rapide), arbre de décision et borne inférieure du tri par comparaisons. Méthodes de recherche séquentielle et dichotomique. Arbres binaires de recherche. Arbres équilibrés : définition, relation entre la taille et la hauteur, maintien de l'équilibre.
6. Algorithmes de graphes. Parcours de graphes : algorithmes de parcours en largeur, en profondeur, algorithme de Dijkstra. Arbres couvrants : algorithmes de Prim et de Kruskal. Fermeture transitive.

2 Automates et langages

1. Automates finis. Langages reconnaissables. Lemme d'itération. Existence de langages non reconnaissables. Automates complets. Automates déterministes. Algorithme de déterminisation. Propriétés de clôture des langages reconnaissables.
2. Expressions rationnelles. Langages rationnels. Théorème de Kleene.
3. Automate minimal. Résiduel d'un langage par un mot. Algorithme de minimisation.
4. Utilisation des automates finis : recherche de motifs, analyse lexicale.
5. Langages algébriques. Lemme d'Ogden. Existence de langages non algébriques. Grammaires algébriques. Propriétés de clôture des langages algébriques.
6. Automates à pile. Langages reconnaissables par automates à pile.
7. Utilisation des automates à pile : analyse syntaxique. Grammaires $LL(1)$.

3 Calculabilité, décidabilité et complexité

1. Définition des fonctions primitives récursives ; schémas primitifs (minimisation bornée). Définition des fonctions récursives ; fonction d'Ackerman.
2. Définitions des machines de Turing. Équivalence entre classes de machines (exemples : nombre de rubans, alphabet). Équivalence avec les fonctions récursives.
3. Universalité. décidabilité, Indécidabilité. Théorème de l'arrêt. Théorème de Rice. Réduction de Turing. Définitions et caractérisations des ensembles récursifs, récursivement énumérables.
4. Complexité en temps et en espace : classe P. Machines de Turing non déterministes : classe NP. Acceptation par certificat. Réduction polynomiale. NP-complétude. Théorème de Cook.

4 Logique et démonstration

1. Calcul propositionnel : syntaxe et sémantique. Tables de vérité, tautologies, formes normales, forme clausale. Théorème de complétude du calcul propositionnel.

2. Logique du premier ordre : aspects syntaxiques. Langages, termes, formules. Variables libres et variables liées, substitutions, capture de variables.
3. Réécriture : filtrage syntaxique du premier ordre, définition de l'unification syntaxique. Confluence, confluence locale, formes normales, paires critiques, lemme de Newman, algorithme de complétion de Knuth-Bendix.
4. Logique du premier ordre : systèmes formels de preuve. Calcul des séquents, déduction naturelle. Algorithme d'unification des termes. Preuves par résolution.
5. Logique du premier ordre : aspects sémantiques. Interprétation d'une formule dans un modèle. Validité, satisfiabilité. Théories cohérentes, théories complètes. Théories décidables, indécidables. Exemples de théories : égalité, arithmétique de Peano. Théorème de complétude du calcul des prédicats du premier ordre.

Personnels**Mouvement****Détachements sur des emplois d'IA-IPR**

NOR : MEND1107524N

note de service n° 2011-053 du 25-3-2011

MEN - DE B2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs d'académie

Le [décret n° 90-675 du 18 juillet 1990](#) a fait l'objet d'une modification à compter du 12 janvier 2010 ([décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010](#)) en supprimant le quota de détachement dans le corps. Cette mesure permet d'accompagner la politique de détachement mise en œuvre depuis trois ans.

En conséquence, les postes d'IA-IPR vacants pourront être pourvus par la voie du détachement à la rentrée scolaire 2011-2012.

Afin d'éviter les difficultés engendrées par des départs d'enseignants ou de personnels de direction, susceptibles d'être détachés après la rentrée scolaire, le calendrier des opérations de détachement (année scolaire 2011-2012) est établi pour pouvoir procéder à la nomination des personnes retenues au 1er septembre 2011.

Conformément à l'article 31 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié et du décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 - art. 15 - portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'Éducation nationale, le détachement dans le corps des IA-IPR est ouvert aux fonctionnaires titulaires appartenant à l'un des corps suivants :

- les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale, appartenant à la première classe ou à la hors-classe ;
- les professeurs des universités de 2ème classe, les maîtres de conférences, les professeurs de chaires supérieures et les professeurs agrégés ;
- les inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe.

La liste des postes offerts sera publiée à partir du 10 juin 2011 sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois, carrières » menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection » « inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) » « mutations, promotions », « IA-IPR détachements rentrée scolaire 2011-2012 ».

Les candidats intéressés par un détachement sur un poste devront adresser :

- **dans un premier temps**, leur demande accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae **en double exemplaire** au recteur de leur académie d'exercice. Ce dossier, revêtu de l'avis du recteur, sera transmis par ses soins pour le **19 mai 2011** délai de rigueur au : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, bureau DE B2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13.

- **dans un second temps**, une fiche de vœux (selon modèle joint) à remplir **à partir du 10 juin 2011**, date d'affichage des postes offerts au détachement sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. Cette fiche devra parvenir impérativement à mes services, soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit par fax au 01 55 55 22 59 ou par courriel à france.ajoux@education.gouv.fr pour le **17 juin 2011**.

Toute fiche parvenue au-delà de cette date ne sera pas prise en compte. Les fiches seront transmises par mes soins aux recteurs des académies sollicitées qui émettront un avis.

Mes services recueilleront parallèlement l'avis du doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Les décisions de détachement seront prononcées par la direction générale des ressources humaines après consultation de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des IA-IPR qui devrait se réunir à la fin du mois d'août 2011.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe**Détachement dans le corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux -
année scolaire 2011-2012****FICHE DE VŒUX
(Fiche à retourner le 17 juin 2011 dernier délai)**

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/>	Nom usuel :.....	DISCIPLINE ou SPÉCIALITÉ :
	Nom de naissance :.....	
	Prénoms :.....	
Date et lieu de naissance :		Affectation actuelle :
Adresse personnelle Téléphone : *courriel Portable : * Adresse de vacances : Téléphone : * * Veuillez indiquer le numéro de téléphone où vous serez joignable fin août, en cas d'affectation au 1er septembre 2011.		
Préférences géographiques : (rappel : ces vœux sont formulés à titre indicatif) ① ② ③ <div style="text-align: center;"> date : signature : </div>		

Fiche à retourner le 17 juin 2011 dernier délai au :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, bureau DE B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13

Télécopie : 01 55 55 22 59 - courriel : <mailto:france.ajoux@education.gouv.fr>

Mouvement du personnel**Conseils, comités et commissions**

Nominations au Conseil supérieur de l'Éducation

NOR : MENJ1100149A

arrêté du 22-3-2011

MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 22 mars 2011, sont nommés pour ce qui concerne les membres représentant les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé relevant du ministère de l'Éducation nationale, mentionnés au 1, f) de l'article 1 de l'[arrêté du 24 septembre 2009](#) :

En qualité de titulaire représentant l'Union nationale des syndicats généraux des personnels de l'Éducation nationale (UN-Sgen-CGT) :

- Hélène Peytavi, en remplacement de Monsieur Michel Caussemille.

En qualité de suppléant représentant l'Union nationale des syndicats généraux des personnels de l'Éducation nationale (UN-Sgen-CGT) :

- Chrystelle Rissel, en remplacement d'Hélène Peytavi.

Mouvement du personnel**Conseils, comités et commissions**

Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté

NOR : MEND1100147A
arrêté du 25-3-2011
MEN - DE B2-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-2-1984 modifiée ; décret n° 81-482 du 8-5-1981 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié ; arrêté du 5-9-2007

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'[arrêté du 5 septembre 2007](#) sont modifiées pour les représentants de l'administration comme suit :

Représentants titulaires

au lieu de : Catherine Daneyrole, chef du service des personnels d'encadrement ;

lire : Fabienne Brouillonnet, chef du service des personnels d'encadrement.

Représentants suppléants

au lieu de : Madame Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement ;

lire : Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 mars 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Mouvement du personnel**Conseils, comités et commissions**

Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'école régionale du premier degré

NOR : MEND1100148A
arrêté du 25-3-2011
MEN - DE B2-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-2-1984 modifiée ; décret n° 81-482 du 8-5-1981 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié ; arrêté du 5-9-2007

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'[arrêté du 5 septembre 2007](#) sont modifiées pour les représentants de l'administration comme suit :

Représentants titulaires

au lieu de : Catherine Daneyrole, chef du service des personnels d'encadrement ;

lire : Fabienne Brouillonnet, chef du service des personnels d'encadrement.

Représentants suppléants

au lieu de : Madame Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement ;

lire : Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 mars 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Mouvement du personnel**Conseils, comités et commissions****Nomination des membres de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire**

NOR : MEND1100169A
arrêté du 4-4-2011
MEN - DE B2-1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 83-1033 du 3-12-1983 modifié ; arrêté du 5-12-1994 modifié ; arrêté du 3-1-2008 modifié ; arrêté du 10-9-2010

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l' [arrêté du 3 janvier 2008](#) modifié susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit, en ce qu'elles concernent les représentants de l'administration :

Représentants titulaires

Au lieu de : Madame Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

Lire : Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines

Au lieu de : Claire Lovisi, rectrice de l'académie de Strasbourg

Lire : Claire Lovisi, rectrice de l'académie de Nice

Au lieu de : Madame Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Caen

Lire : Madame Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz

Au lieu de : Christian Peyroux, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Lire : Anne-Marie Grosmaire, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Représentants suppléants

Au lieu de : Éric Bernet, chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Lire : Fabienne Brouillonnet, chef de service des personnels d'encadrement

Au lieu de : Claudine Mesclon, sous-directrice du recrutement et de la gestion des carrières

Lire : Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

Au lieu de : Jean Ravon, secrétaire général de l'académie de Toulouse

Lire : Philippe Thurat, secrétaire général de l'académie de Rennes

Au lieu de : Madame Michelle Duke, chef du bureau de l'encadrement administratif

Lire : Monique Mauvilain, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines de l'université Paris III

Le reste sans changement.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait le 4 avril 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Informations générales

Appel à candidatures

Inspecteur de l'Éducation nationale en Principauté d'Andorre

NOR : MENE1100176V

avis du 18-4-2011

MEN - DGESCO B2

Le poste d'inspecteur de l'Éducation nationale en Principauté d'Andorre sera vacant à la rentrée 2011.

L'EN aura pour mission, sous l'autorité du délégué à l'enseignement français en Andorre, de mettre en œuvre la politique ministérielle française, la politique définie par la délégation en cohérence avec le projet de l'académie de Montpellier, ainsi que les directives du Ministeri d'Educacio i Cultura andorran dans une circonscription qui compte 11 écoles et 133 professeurs de nationalités française ou andorrane. Ces missions seront essentiellement d'ordre pédagogique : évaluation, animation et d'impulsion, conseil et expertise, formation.

La spécificité de cette affectation du fait du caractère particulier de la Principauté d'Andorre, requiert de l'inspecteur une solide expérience pédagogique et de grandes qualités relationnelles. Il est souhaitable que l'EN connaisse le catalan, langue officielle du pays et l'espagnol.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives, doivent parvenir par voie hiérarchique dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel, à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission Outre-Mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double de la candidature doit être adressé au secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion de carrière des personnels d'encadrement (DE B2), bureau des IA- IPR et des EN (DE B2-2) 72, rue Regnault, 75013 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer - Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris - téléphone : 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 19 05 ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre - téléphone : 00 376 802 770